Communiqué de l'Église orthodoxe d'Estonie (Patriarcat de Constantinople) du 3 mars 2025 concernant la nouvelle loi sur les églises et les congrégations religieuses



Le métropolite Stéphanos, primat de l'Église orthodoxe apostolique orthodoxe (Patriarcat de Constantinople) nous a envoyé le communiqué concernant la nouvelle loi sur sur les églises et les congrégations religieuses qui a été adopté par le parlement <u>estonien</u> que nous publions ci-dessous :

« Le projet d'amendement à la loi sur les églises et les congrégations religieuses, <u>initié</u> par le ministère de l'Intérieur de la République d'Estonie, a été actuellement adopté en première lecture par le Riigikogu (parlement comprenant 52 parlementaires) par 44 voix pour et 8 voix contre. Il ne vise pas à restreindre la liberté religieuse, mais à renforcer la sécurité nationale.

Le 27 mars 2024, le patriarche Cyrille, chef de l'Église orthodoxe russe, du Patriarcat de Moscou, a appelé à une guerre sainte, qui vise également à lutter contre le monde occidental, lequel est selon lui sous l'influence du « satanisme ». Cela signifie qu'il existe une opposition agressive au système de valeurs européen. Selon le patriarche, l'Ukraine doit faire partie du monde russe, ou du soi-disant « monde russe », et l'ensemble du territoire de l'ex-Union soviétique, y compris l'Estonie, doit appartenir à la sphère d'influence de la Fédération de Russie. Il s'agit également d'un appel aux croyants orthodoxes du Patriarcat de Moscou qui vivent en Estonie, leur faisant comprendre que

l'Estonie, entre autres, est un État hostile au même titre que les autres Pays d'Europe occidentale.

L'État estonien a l'obligation de protéger la population estonienne des effets d'un régime terroriste. Le 6 mai 2024, le Riigikogu a reconnu le Patriarcat de Moscou comme une organisation soutenant l'agression militaire. En février dernier, la police et les gardesfrontières ont refusé de prolonger le permis de séjour temporaire du métropolite Eugène du diocèse estonien du Patriarcat de Moscou pour des raisons de sécurité, et le métropolite a été obligé de quitter l'Estonie. Le Service de renseignement extérieur estonien et la Police de sécurité estonienne ont également attiré l'attention sur la menace sécuritaire dans leurs annuaires pendant trois années consécutives. « Les instruments d'influence russe dans les États baltes qui fonctionnent encore aujourd'hui sont les branches locales de l'Église orthodoxe russe (ROC), qui exécutent les instructions des dirigeants russes et des services spéciaux, écrit le Service de renseignement extérieur dans son dernier rapport annuel (2025) ... Pour faire pression sur les États baltes, la Russie diffuse déjà des falsifications historiques et des campagnes internationales de diffamation sur la persécution des chrétiens orthodoxes, et tente de consolider des personnalités influentes qui diffusent de la propagande russe sous prétexte de défendre l'orthodoxie et les valeurs traditionnelles. »

L'idéologie de « Russki Mir (Monde Russe) » est provocatrice, expansionniste et non chrétienne, a déclaré le métropolite Stéphane de l'Église Orthodoxe d'Estonie. « L'origine du problème actuel n'a pas été causée par les Estoniens ou par ce pays mais par le patriarche de Moscou » a souligné le métropolite, ajoutant que le Patriarcat de Moscou a également proclamé et soutenu la doctrine ethnophylétiste extrêmement dangereuse du « monde russe », qui touche également l'éparchie russe du Patriarcat de Moscou. « Pour cette raison aussi, l''État estonien a clairement fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de fermer la vie religieuse des congrégations, mais qu'il demandait la rupture de la communion avec le Patriarche de Moscou », a expliqué de même le métropolite Stéphane.

Le Riigikogu a actuellement étudié le projet de loi, présenté par le Ministère estonien de l'Intérieur modifiant la loi sur les églises et les congrégations qui, une fois entré en vigueur, interdira les activités des organisations religieuses en Estonie, quelles qu'elles soient, lesquelles seraient guidées par une personne ou une association ayant une influence significative située dans un pays étranger, ou encore si elles constituent une menace pour la sécurité, l'ordre constitutionnel ou l'ordre public de l'État estonien, ou si elles soutiennent une agression militaire ou appellent à la guerre, à un crime terroriste ou à un autre usage illégal de la force armée ou de la violence. Dans le cas présent, lors de l'examen du projet de loi, la commission des affaires juridiques du Riigikogu a jugé nécessaire d'invité diverses parties, dont des représentants de l'Église du Patriarcat de

Moscou et des experts en théologie, à une session élargie afin d'obtenir un aperçu complet des questions.

Le métropolite Stéphane de l'Église orthodoxe d'Estonie a <u>proposé</u> au diocèse estonien du Patriarcat de Moscou, s'il venait à rompre avec ce dernier, de former un vicariat de l'Église Orthodoxe d'Estonie, qui leur offrirait une protection canonique à travers la juridiction de son Eglise. « J'ai dit à nos frères russes qu'en cas de rupture avec le Patriarcat de Moscou je n'ai pas l'intention de subordonner leur Église à nous, mais que je prenais le risque, parce qu'il était de mon devoir de Primat, de leur procurer un cadre canonique nécessaire pour qu'ils puissent continuer légalement leurs activités et ne pas être qualifiés de secte ». En mettant en œuvre l'idée de former un tel vicariat, les évêques de l'actuel diocèse estonien du Patriarcat de Moscou, auront pour seule obligation de commémorer pendant les célébrations liturgiques et sacramentelles, ce qui est la moindre des choses, le seul nom du métropolite Stéphane d'Estonie en lieu et place de celui du patriarche Cyrille de Moscou. Ceci, encore une fois, en vue d'offrir aux congrégations russophones la possibilité de suivre leur tradition ecclésiastique, comme elles le faisaient avant la Seconde Guerre mondiale. Cette décision rétablirait également la communion entre tous les chrétiens orthodoxes en Estonie, que le Patriarcat de Moscou a interrompue unilatéralement sous l'occupation stalinienne et renouvelée une seconde fois en 2019 jusqu'à ce jour. Le métropolite a également expliqué le but de sa proposition : « Malgré les temps difficiles et compliqués que traversent actuellement les chrétiens orthodoxes vivant en Estonie, une opportunité se présente de trouver ensemble la réconciliation et de préparer un avenir où tous les chrétiens orthodoxes vivant en Estonie pourront coexister dans la paix et l'amour », a-t-il déclaré.

Il existe actuellement deux Églises orthodoxes en activité en Estonie. L'Église orthodoxe d'Estonie fonctionne comme une Église autonome basée sur le Tomos reçu du Patriarcat Œcuménique en juillet 1923. L'Église orthodoxe d'Estonie (EAÔK en estonien) était la deuxième plus grande église, après l'Église Evangélique Luthérienne Estonienne, et représentait avant 1945 plus ou moins près d'un cinquième de la population d'alors, soit 200.000 fidèles, 180 membres du clergé et 153 lieux de culte. Le développement pacifique fut interrompu par l'occupation soviétique en 1940. Le métropolite Alexandre de l'Eglise Orthodoxe d'Estonie fut contraint de signer une déclaration de repentir affirmant qu'il regrettait « d'avoir quitté l'Église russe » ! ... Le déclenchement de la guerre a empêché la dissolution définitive de l'Église autonome. La puissance d'occupation soviétique, à la fin de la seconde guerre mondiale, dissout les structures de l'EAÔK en 1945 et la transforme en diocèse de Tallinn de l'Église orthodoxe russe. Le métropolite Alexandre réussit à s'exiler avec une partie du clergé et de fidèles, et là les activités de l'EAÔK en tant qu'église autonome continuèrent sans interruption. Sur cette base, le travail de l'EAÔK au sein de l'Estonie a également été rétabli dans les années 1990, et le patriarche œcuménique Bartholomée a rétabli le Tomos en 1996.

En Estonie, opèrent également le diocèse de l'Église orthodoxe du Patriarcat de Moscou, constituée sur la base d'un diocèse estonien du Patriarcat de Moscou enregistré en 2003, ainsi que le couvent stavropégique de la Dormition de la Mère de Dieu de <u>Pühtitsa</u> et la congrégation stavropégique Alexandre Nevski de Tallinn, le terme stavropégique signifiant qu'elles sont directement subordonnées au Patriarcat de Moscou.

Département des relations publiques de l'Église Orthodoxe d'Estonie. ».